

Compte rendu de séance

Séance du 12 Mars 2018

L'an 2018 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de BOIVIN Patrick, Maire.

Présents : M. BOIVIN Patrick, Maire, Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BARBIER Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel, VOISIN Frédéric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 02/03/2018

Date d'affichage : 02/03/2018

A été nommé(e) secrétaire : Claudine CORNUAULT

ORDRE DU JOUR

DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE RACAN DE NEUVY LE ROI - 2018/006

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA DEME - 2018/007

RATTACHEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE 2018 - 2018/008

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018 - 2018/009

LIBERATION RETENUE DE GARANTIE GTTP - 2018/010

LIBERATION RETENUE DE GARANTIE CAP VERT - 2018/011

**DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE RACAN DE NEUVY LE ROI
réf : 2018/006**

Suite au déménagement et à la démission de Mme MOYER Pascale, conseillère municipale. Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du syndicat intercommunal du Collège Racan de Neuvy le Roi.

Ont obtenus à l'unanimité et sont élus :

Titulaires : Madame CORNUAULT Claudine La Petite Guinaudière
 Monsieur APARICIO Christophe Le Haut Montas

Suppléant : Monsieur BESNÉ Nicolas 8 rue Octave Tondu

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA VALLEE DE LA DEME
réf : 2018/007

Suite au déménagement et à la démission de Mme MOYER Pascale, conseillère municipale. Le Conseil Municipal a procédé au vote à bulletins secrets des délégués du Syndicat Intercommunal Scolaire de la Vallée de la Dême,

Ont obtenus à l'unanimité et sont élus :

Titulaires : Patrick BOIVIN, Le Mortier
Nicolas BESNE, 8 rue Octave Tondu

Suppléant : GUILLIER Michel, La Fromagerie

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

RATTACHEMENT DES COMPTES DE CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE 2018
réf : 2018/008

Vu l'incidence minime sur le budget annexe d'assainissement de notre commune, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas rattacher les comptes de charges et de produits suivants : 408, 4098, 418, 4198, 428, 438, 448, 468, 486, 487, 1688, 2768 et 5181, au budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2018 et pour les exercices suivants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2018
réf : 2018/009

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Association	Commune	Montant voté
CHEMILLE EN SCENE	Chemillé-sur-Dême	100.00 €
COMITE DES FETES	Marray	1700.00 €
ENTRAIDE NEUVY-NEUILLE	Neuillé	150.00 €
FANFARE REPUBLICAINE	Les Hermites	100.00 €
PREVENTION ROUTIERE	Tours	100.00 €
SECTION DU RACAN CENTRE SECOURS N°16	Saint Paterne Racan	100.00 €
SPA	Luynes	200.00 €
SYNDICAT DE CHASSE	Marray	150.00 €
APE VALLEE DE LA DEME	Marray	250.00 €
TOTAL		2 850.00 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

LIBERATION RETENUE DE GARANTIE GTTP
réf : 2018/010

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut prendre une décision étant donné que la société GTTP réclame sa retenue de garantie pour les travaux de renforcement de la voirie communale réalisés en 2012.

La retenue de garantie correspond à 836.60€.

Mr BOIVIN précise qu'aucune réception de travaux n'a été réalisé, il est évident que nous devons débloquer

cette retenue de garantie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de débloquer la retenue de garantie concernant la société GTTP pour un montant de 836.60€

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

LIBERATION RETENUE DE GARANTIE CAP VERT

réf : 2018/011

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut prendre une décision étant donné que la société CAP VERT réclame sa retenue de garantie pour les travaux d'espace vert réalisés en 2012.

La retenue de garantie correspond à 213.80€.

Mr BOIVIN précise qu'aucune réception de travaux n'a été réalisé, il est évident que nous devons débloquer cette retenue de garantie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de débloquer la retenue de garantie concernant la société CAP VERT pour un montant de 213.80€

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Réunions du mois

- COMMUNE :
Prévision des travaux de voirie à réaliser cette année, la proposition de Mr TROCHU (agent à la communauté de commune) ne nous convient pas, Mme CORNUAULT décide donc de prendre les choses en main et communiquera au monsieur le maire les informations nécessaires au vote de la CLECT.
Pour l'assemblée du village, Mr BESNE nous informe de l'organisation. Il est demandé aux conseillers l'accord d'acheter quelques lots pour un montant d'environ 400€. Monsieur le Maire décide d'aider l'APE cette année mais précise que cette dépense n'est pas à renouveler tous les ans.
- COMMUNAUTE DE COMMUNES :
Quelques précisions sur la retenue des impôts à la source et sur la taxe d'habitation, des informations seront données aux collectivités et aux administrés ultérieurement.
- SMIOM :
Information principale concernant la construction d'une recyclerie sur la déchetterie de Saint Antoine du Rocher. Les subventions sont en attente pour la construction.
- SIAEP :
Budget voté et travaux programmés.
- SYNDICAT COLLEGE :
Budget voté
- SATESE 7 : Baisse des subventions de l'état (agence de l'eau -29%) mais baisse des cotisations par la bonne gestion de la SATESE.

Affaires diverses

- Espace vert : Faire un point rapidement pour le lotissement avec l'entreprise d'entretien et Mr BRAULT Eric, et fixer une date pour le broyeur.
- Un devis a été fait pour la réalisation de banderoles (3 ou 1 de 3m sur 1m) lors des animations réalisées sur le village, celui-ci sera fixé sur un câble tendu près de chez Mr LECLERC. Une discussion avec le comité des fêtes aura lieu pour cet achat Coût des banderoles : 1 : 148€HT et 3 : 397€HT
- A l'étage de la salle de conseil, nous allons prévoir une salle « musée de la mairie »
- Evolution du site internet : Il faut impérativement faire évoluer le site et récupérer les informations permanentes du blog pour les mettre sur le site. Aucune modification depuis aout 2017.

- Aiguille du clocher : C'est la n° 14 qui a été choisie. Concernant le cadran, Mr DE GAVELLE va consulter celui de Neuvy le Roi, ensuite une décision sera prise. Un entretien est prévu aussi avec BODET pour la négociation du contrat de maintenance.
- La Roue tourangelle : les documents arrivent jeudi prochain
- La demande du permis de construire pour l'ouverture du bungalow est en cours.
- Un devis pour l'installation d'une borne à incendie a été réalisé par STGS et la SAUR. STGS est plus avantageux, la borne sera installée à l'entrée du garage pour avoir une possibilité d'aire de stationnement et être à 200m des constructions avoisinantes.
- Pour la énième fois nous allons réparer un store à sangle dans le bungalow de l'école. Un devis a été fait pour la mise en place de manivelles à la place sangles. L'ensemble du conseil approuve cette solution avec si possible des manivelles démontables et utilisables seulement par le personnel de l'éducation.
- Présentation du budget pour le vote du 26 mars à 19h30. Les points particuliers pour cette année sont les suivants :
 - Report du budget 2017 sur 2018 de 168 863€
 - Dans l'année 2018, nous prévoyons une remise en état plus importante des bâtiments entre autre, toitures et gouttières du bâtiment place de la poste, la mairie ainsi que le lavoir.
 - Concernant les prêts, deux prêts seront arrêtés en 2019 l'ensemble représente un emprunt de 80 000€. Pour rester dans les mêmes bases, nous pourrions refaire un emprunt de la même somme pour la rénovation de la salle des fêtes.
 - Le virement du fonctionnement à l'investissement sera de l'ordre de 100 000€
 - Les investissements demandés ont été chiffrés. Actuellement seule la rénovation des accès du cimetière n'a pas été retenue. Monsieur le maire rappelle qu'avant toute décision, il faudrait demander des subventions et surtout attendre l'avis du service handicapé de la préfecture avant de se prononcer. Une délibération sera réalisée en cours d'année si le dossier évolue.

Séance levée à: 21:45

En mairie, le 23/03/2018
Le Maire
Patrick BOIVIN